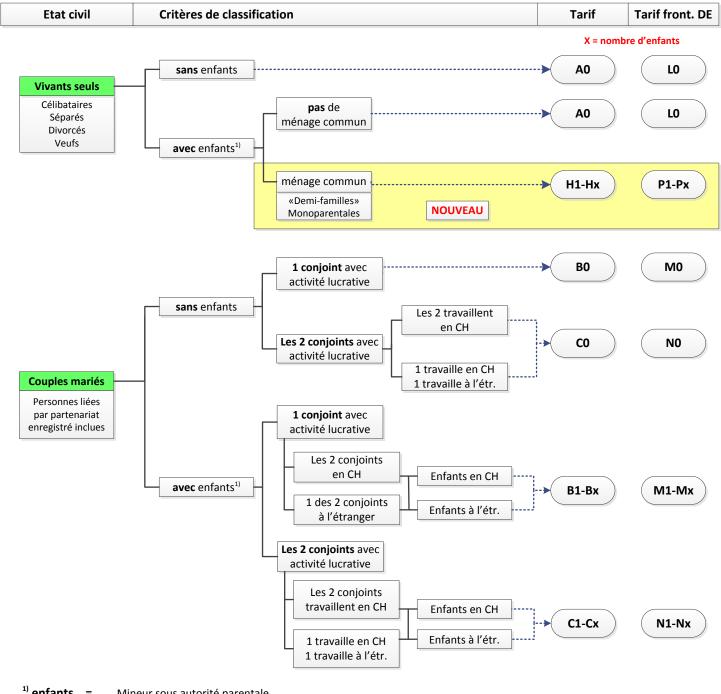


10.12.2013/REA-AW



1) enfants = Mineur sous autorité parentale

Majeur en formation initiale, pour lequel le sourcier assume pleinement l'entretien

Précisions Dans certaines circonstances particulières, une déduction pour enfant supplémentaire en faveur de personnes versant une pension alimentaire peut être accordée sur demande.

Tarifs spéciaux Activité accessoire Activité accessoire avec activité principale auprès d'un autre employeur. D 00 Revenus en comp. Revenus de substitution (par ex. indemn. journalières) versés par les compagnies d'assurance. **Procédure** Pour des faibles revenus de personnes imposées en CH. Ε simplifiée Application exclusivement par des caisses AVS, et non par des entreprises. **Frontaliers** Frontaliers italiens mariés vivant à l'intérieur d'une zone de 20 km à partir de la F Italiens (ex. «G») frontière suisse (selon liste des communes), dont le conjoint exerce une activité professionnelle hors de Suisse.